



FORMULAIRE D'ESSAI POUR DRAPERIE

Le concept

Ce document entend fournir la preuve qu'une vérification annuelle des rideaux de scène a été effectuée sur une scène en particulier, tel qu'il est spécifié dans le Code national du bâtiment et le Code national de prévention des incendies.

La durée de vie de l'ignifugation appliquée aux draperies varie en fonction de plusieurs facteurs : le produit chimique initial et la procédure d'application, la propreté des tissus, l'humidité, l'entreposage, etc. Certaines ignifugations sont encore efficaces après 25 ans. Il ne s'agit toutefois pas de la majorité. Afin de déterminer la viabilité d'une ignifugation, certaines réglementations (la plupart américaines) exigent qu'une inspection annuelle soit effectuée par un représentant externe. À la lumière d'un incident survenu à l'automne 2006, impliquant de vieux rideaux recyclés, nous avons décidé d'instaurer une procédure annuelle d'essai. Au lieu de faire appel à un représentant externe, nous allons suivre les procédures d'essai et les recommandations de la NFPA, et ce, afin de créer une série de pratiques exemplaires et raisonnables démontrant notre conformité aux autorités locales et aux assureurs.

La procédure

Afin de créer un point de départ pour notre registre, toutes les draperies seront testées. Les dates d'achat des biens et les certificats originaux d'ignifugation seront inscrits au registre. Ceci constituera la pierre angulaire de l'historique de chacune des pièces. Suivant les premières vérifications, nous allons effectuer des essais annuels sur deux articles, tel qu'il est mentionné ci-après.

Durant la période d'entretien annuel d'avant-saison, les représentants reconnus de chaque entreprise effectuent les essais. Deux échantillons d'essais (un d'un rebord et l'autre de l'aile) seront testés tel qu'il est spécifié dans la procédure ci-dessous. Si un des essais échoue, toutes les draperies seront alors vérifiées. Tout matériau qui échoue sera retiré, et ce, jusqu'à ce qu'il soit ignifugé et testé à nouveau. Si tous les tests réussissent, la personne qui effectue les essais devra signer le formulaire et en faire parvenir une copie, avec échantillons à l'appui, au gestionnaire de la production/directeur.

Le test

Cette pratique recommandée vise à fournir aux autorités compétentes des moyens pour évaluer la résistance au feu des textiles et des films soumis à l'application d'une flamme nue relativement petite.

Cette méthode d'essai peut s'avérer utile aux agents chargés de la réglementation comme indice pour reconnaître si un matériau étant utilisé ou installé brûle facilement ou s'il résiste à la flamme tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- (1) Arrêt de la combustion lorsque la flamme d'allumage est retirée
- (2) Incapacité à brûler
- (3) Faible combustion lorsque la flamme d'allumage est retirée

Cette méthode d'essai est utile seulement lorsque l'autorité compétente n'a aucune donnée fiable; elle est alors forcée de s'appuyer sur les résultats découlant de la méthode d'essai.

Veillez noter :

Ces informations proviennent de la NFPA 705 et de la NFPA 701 « Recommended Practice for a Field Flame Test for Textile and Films », édition 2003. Vous pouvez acheter la version complète du document NFPA 705 en vous adressant à la NFPA au www.nfpa.org ou NFPA, 1 Batterymarch Park, Quincy, MA 02169-7471.

Les matériaux

Les échantillons devraient provenir du matériel existant.

Les échantillons devraient être secs et d'une dimension minimale de 12.7 mm x 101.6 mm (1/2 po x 4 po).

Flamme nue

Une allumette en bois courante ou une source de flamme équivalente devrait être utilisée comme source d'allumage. La flamme devrait être appliquée pendant 12 secondes.

La méthode

L'essai devrait être effectué dans un endroit sécuritaire, à l'abri du vent et libre de tout autre combustible.

L'échantillon devrait être suspendu, de préférence à l'aide d'une épinglette, d'une pince ou d'un objet similaire, sur sa longueur à la verticale. Il suffit ensuite d'appliquer la flamme au centre de la bordure inférieure, tout en conservant une distance de 12.7 mm (1/2 po) entre la bordure inférieure et la base de la flamme.

Après 12 secondes d'exposition, il faut éloigner doucement l'allumette de l'échantillon.

Les exigences

Durant la période d'exposition, la combustion ne doit pas s'étendre sur toute la longueur de l'échantillon. Dans le cas d'échantillons plus grands, la combustion ne doit pas dépasser 101.6 mm (4 po) de la bordure inférieure.

Les flammes résiduelles ne doivent pas durer plus de 2 secondes.

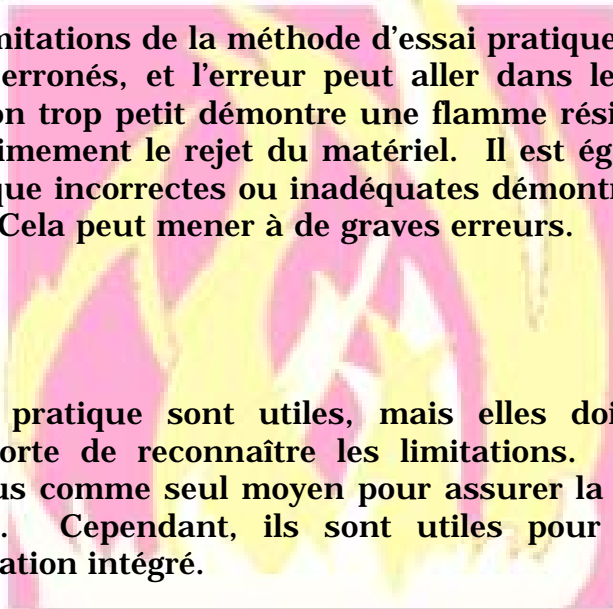
Les matériaux qui se détachent ou qui laissent tomber des particules enflammées devraient être rejetés, s'ils continuent de brûler au contact du sol.

Les limitations

Les irrégularités et les limitations de la méthode d'essai pratique peuvent occasionner des résultats trompeurs ou erronés, et l'erreur peut aller dans les deux sens. Il est fort possible qu'un échantillon trop petit démontre une flamme résiduelle pendant plusieurs secondes, entraînant ultimement le rejet du matériel. Il est également possible que des procédures d'essai pratique incorrectes ou inadéquates démontrent à tort une résistance acceptable à la flamme. Cela peut mener à de graves erreurs.

Les précautions

Les procédures d'essai pratique sont utiles, mais elles doivent être utilisées avec discernement, et il importe de reconnaître les limitations. Les essais pratiques ne devraient pas être retenus comme seul moyen pour assurer la résistance des matériaux décoratifs aux flammes. Cependant, ils sont utiles pour la mise en place d'un programme de réglementation intégré.



Le formulaire

En ce _____ 20 __, j'ai effectué des essais sur les échantillons suivants :

Échantillon #1 provenant de _____

Échantillon #2 provenant de _____

Les deux échantillons sont conformes aux procédures décrites; ils sont présentés ci-dessous.

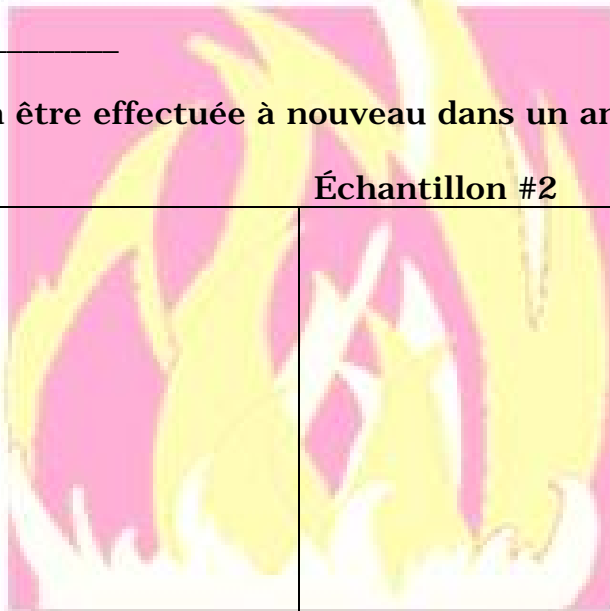
Signé _____

En date _____

Cette vérification devra être effectuée à nouveau dans un an!

Échantillon #1

Échantillon #2



--	--

Foire aux questions

Quels sont les matériaux qui doivent être traités?

La réglementation NFPA vise les matériaux décoratifs des édifices publics, incluant les théâtres, les salles publiques, les grands magasins, les hôtels, les établissements de réunion ou récréatifs et les écoles.

Combien de fois doit-on traiter les matériaux?

Dans la réglementation municipale de New York et de Seattle, les attestations d'ignifugation sont valides pour une période d'un an, après quoi le matériel doit être testé. Si le tissu est toujours ininflammable, l'attestation peut être renouvelée pour une autre année. Dans l'état de NY, le tissu doit être traité à nouveau après trois ans. De surcroît, les déplacements fréquents et la manutention excessive (ex. : tournées), le lavage, le nettoyage à sec et la peinture sont autant de facteurs qui affectent la résistance du matériel au feu, ce qui peut entraîner, en l'occurrence, des traitements additionnels. Vos réglementations municipales et provinciales peuvent être différentes.

Quelles sont les directives pour les traitements?

La National Fire Protection Association (NFPA) a établi des lignes directrices visant la protection incendie des tissus. Ces directives, communément appelées NFPA 701, sont interprétées par chaque service municipal de sécurité incendie.

Est-ce que tous les matériaux peuvent être traités?

Non. Certains matériaux synthétiques ne retiennent pas le produit chimique. Aussi, il est possible que le composé chimique d'ignifugation altère la couleur et la qualité de certains tissus plus délicats.

Qu'en est-il des matériaux essentiellement résistants au feu?

Si vos rideaux sont fabriqués de tissus résistants au feu, certification à l'appui, l'ignifugation ne devrait pas être nécessaire. Toutefois, vous devez avoir en votre possession une attestation originale du fabricant de rideaux qui stipule que le matériel est essentiellement résistant au feu. Si tel n'est pas le cas, vos rideaux pourraient être sujets à des vérifications dans le but d'obtenir une nouvelle attestation.

Est-ce que les produits chimiques sont dangereux?

Non. Les produits chimiques peuvent être non toxiques et inodores. Ils peuvent dégoutter légèrement lors de la période de séchage. Il est conseillé de laisser les rideaux sécher au moins 12 heures après le traitement. Les fournisseurs doivent remettre les fiches signalétiques de sécurité de tous les produits utilisés.

Puis-je traiter les matériaux moi-même?

Oui et non. Vous pouvez traiter plusieurs articles vous-même. Plusieurs fournisseurs peuvent vendre des produits chimiques et des pulvérisateurs pour ignifugation, mais au sens de la loi, ils ne peuvent pas émettre d'attestation ou de certificat d'ignifugation. Si votre service de sécurité incendie a demandé une attestation légale d'ignifugation, il vous faudra embaucher un professionnel en ignifugation pour effectuer le traitement.